

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 7 juillet 2008, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Monsieur Jean-Claude Dumoulin, maire  
et les conseillers ; MM Gino Boucher, David Althot, Jean-Guy  
Pelletier, André Gaudet et Éric Desrosiers.

Absent : M. Aurélien Beaulieu

Les membres présents forment quorum.

## OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 20h00 par Jean-Claude Dumoulin, maire de Lac-au-Saumon.  
Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire et  
récite la prière.

2008-07-143

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Éric Desrosiers, appuyé par Gino Boucher et résolu d'accepter  
l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

2008-07-144

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2008

Il est proposé par Gino Boucher, appuyé par André Gaudet et résolu d'approuver le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin, tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

2008-07-145

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 JUIN 2008

Il est proposé par David Althot, appuyé par Gino Boucher et résolu d'approuver le  
procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 juin, tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

2008-07-146

## PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Éric Desrosiers et résolu d'accepter les  
listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

### 1. Comptes payés :

Journal des achats au 30 juin 2008	134 402.52 \$
Rapport mensuel des salaires	10 205.95 \$
Total des comptes payés :	144 608.47 \$

### 2. Comptes à payer :

Analyse des comptes à payer au 30 juin 2008	26 991.77 \$
Factures ajoutées au bordereau	10 518.15 \$
Total des comptes à payer :	37 509.92 \$

3. Le total des comptes est de : 182 118.39 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

**ADOPTÉ**

## PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

## **RAPPORT DU MAIRE – AUTORISATION DE DÉPENSES**

En référence à l'article 937, du code municipal, le maire fait rapport au conseil des dépenses autorisées le 13 juin dernier concernant l'embauche de deux employés lors du manque d'eau potable au parc de roulotte(route 132).

## **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

En conformité à l'article 357, de la Loi sur les Élections et les Référendums, Aurélien Beaulieu (2 juin 2008), Eric Desrosiers (16 juin 2008) et David Althot (7 juillet 2008) déposent devant le conseil leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

**2008-07-147**

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par David Althot, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de nommer André Gaudet, maire suppléant pour la période du 8 juillet au 6 octobre 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-07-148**

### **TRANSFERT DE CAAF – GROUPE CEDRICO**

- Considérant que** le MENF a autorisé le transfert du CAAF rattaché à l'usine du Groupe Cédrico de Lac-au-Saumon vers l'usine de sciage du même propriétaire située à Causapscal ;
- Considérant que** les recommandations de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, suite aux rencontres de consultation, tenues par monsieur Richard Savard de la CRÉ, auprès des syndicats des travailleurs et de la population, n'ont pas été retenues par votre ministère pour garantir nos revendications minimales ;
- Considérant qu'** à ce jour, l'intégration des travailleurs de l'usine de Lac-au-Saumon à l'usine de Causapscal n'est toujours pas assurée ;
- Considérant que** cette consolidation d'entreprise se fait grâce au transfert du CAAF de Lac-au-Saumon et que les travailleurs et les citoyens de Lac-au-Saumon en sortent grands perdants socialement et économiquement ;
- Considérant que** l'économie de Lac-au-Saumon a toujours été basée sur les ressources forestières et que l'histoire décrit Lac-au-Saumon comme le berceau de l'industrie forestière dans la Vallée, que même le gouvernement fédéral, avant les transferts de budget vers les provinces, avait reconnu Lac-au-Saumon comme municipalité mono-industrielle à l'est du Québec, et la seule dans la MRC de La Matapédia ;
- Considérant que** Lac-au-Saumon en perdant ce CAAF perd ainsi l'essence même de son économie, a besoin d'aide pour diversifier et relancer cette économie au cours des prochaines années ;
- Considérant que** cette perte fiscale va créer un climat d'incertitude chez les contribuables en ébranlant leur intérêt à demeurer ou à s'installer à Lac-au-Saumon, et, chez les investisseurs, les entrepreneurs, les industriels à craindre pour une possible relance de l'économie ;
- Considérant qu'** il est inacceptable qu'aucune forme de compensations monétaires n'ait été retenue pour atténuer le fardeau fiscal des saumonois ;
- Considérant que** le ministre n'a aucun pouvoir pour imposer à l'industriel de verser des compensations pour atténuer la perte de revenus fonciers de la municipalité mais qu'il a un pouvoir sur la gérance des redevances imposées sur les droits de coupe ;
- Considérant que** la perte de revenus fonciers à Lac-au-Saumon représente une infime partie des redevances sur les droits de coupe imposés à l'industriel en regard du CAAF transféré de Lac-au-Saumon à Causapscal ;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Gino Boucher et résolu de s'adresser à monsieur Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, en insistant fortement pour qu'il reconsidère les effets négatifs qu'aura ce transfert de CAAF et de compenser la perte de revenus fonciers qui en découle, pour lui demander de combler ce manque à gagner, en versant à la municipalité de Lac-au-Saumon, pendant une période de cinq (5) ans, à compter de la dévaluation des immobilisations que possède le Groupe Cédrico à Lac-au-Saumon, le manque à gagner foncier, à même les redevances des droits de coupe que son ministère impose à l'industriel sur le CAAF transféré, considérant qu'il a plein pouvoir de gérance sur ces droits de coupe.

**ADOPTÉ**

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE NO. 02-2008**

Le processus de demande de dérogation mineure, tel qu'établi par le règlement 51-2002, en est rendu à l'assemblée publique et la décision du conseil. Lors de la session du conseil du 7 juillet 2008, une période sera prévue pour entendre les personnes intéressées par la demande de dérogation du 1340, rang des Acadiens (Jocelyn Bérubé/André Gagnon). Suite à cette assemblée, le conseil devra statuer sur la demande en acceptant ou en refusant celle-ci par résolution

**2008-07-149**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1340, RANG DES ACADIENS**

Il est proposé par Éric Desrosiers, appuyé par André Gaudet et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, portant le no. 02-2008 de Jocelyn Bérubé et d'André Gagnon, ayant pour but de rendre conforme la superficie de leur terrain.

**ADOPTÉ**

**2008-07-150**

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Gino Boucher et résolu de nommer Monsieur Thierry Avit à titre de membre résident-propriétaire au sein du comité consultatif d'urbanisme, au siège no.1.

**ADOPTÉ**

**2008-07-151**

### **DEMANDE D'AUTORISATION RÉSIDENIELLE À PORTÉE COLLECTIVE EN ZONE AGRICOLE**

Considérant que lors de la session de la MRC de La Matapédia tenue le 11 juin dernier, le conseil a résolu d'initier auprès de la CPTAQ une démarche visant une demande d'autorisation résidentielle à portée collective en zone agricole;

Considérant qu'une telle demande d'autorisation est prévue à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et que seul une MRC peut soumettre;

Considérant que la demande doit porter sur un îlot déstructuré de la zone agricole ou sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;

En conséquence, il est proposé par Éric Desrosiers, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu ce qui suit,

En référence à la proposition du service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia concernant les îlots déstructurés.

- Agrandir l'îlot situé sur les lots 65 et 66 du rang 1 canton Lepage pour inclure deux résidences et un terrain vacant situés sur le lot 64 du rang 1 canton Lepage
- Ajouter un îlot déstructuré situé sur le lot 28, des rangs 1 et 2, canton Humqui, comprenant les bureaux de la SERV, trois résidences et trois terrains vacants subdivisés.

**ADOPTÉ**

**2008-07-152**

### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par David Althot et résolu d'autoriser Jean-Claude Dumoulin, maire et Nadia St-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer le contrat de déneigement et de déglçage portant le numéro 6506-08-4536 avec le ministère des Transports.

**ADOPTÉ**

**2008-07-153**

### **EMPRISE DU RANG DES PIONNIERS – MANDAT À L'ARPEUTEUR**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Gino Boucher et résolu de mandater Bernard & Gaudreault, arpenteurs, afin d'effectuer le piquetage nécessaire à la localisation de l'emprise de la municipalité sur le rang des Pionniers, en partant du rang Didier, sur une distance de 800 pi.

**ADOPTÉ**

**2008-07-154**

**TRAVAUX DE CREUSAGE DE FOSSÉS – RANG DES DÉFRICHEURS**

Considérant qu'en référence à la résolution 2007-11-220 concernant l'autorisation de signatures d'une entente de dégagement de responsabilité civile à intervenir entre la municipalité et les propriétaires des immeubles situés au 1072 et du 1076, rang des Défricheurs, en contrepartie de l'annulation des travaux de creusage des fossés;

En conséquence, il est proposé par Gino Boucher, appuyé par André Gaudet et résolu d'aviser les propriétaires des immeubles des 1072 et 1076, rang des Défricheurs, de signer l'entente de dégagement de responsabilité civile, tel qu'il était convenu, sans quoi la municipalité effectuera dès cet automne, les travaux tels qu'ils étaient prévus aux plans et devis.

**ADOPTÉ**

**2008-07-155**

**POUTRELLES D'ACIER**

Considérant que la municipalité possède trois poutrelles d'acier de 35 pi. et que la valeur de ces poutrelles au vieux fer représente un montant estimatif de 367.50\$ chaque ;

Considérant que le Club quad de La Matapédia a signifié son intérêt pour l'acquisition de ces poutrelles afin d'effectuer des travaux de construction d'une passerelle sur leur circuit de VTT;

Considérant la collaboration et l'implication du Club quad de La Matapédia lors de divers événements dans notre milieu;

En conséquence, il est proposé par Gino Boucher, appuyé par André Gaudet et résolu de vendre au Club quad de La Matapédia, les trois poutrelles d'acier de 35 pi pour un montant total de 600\$.

**ADOPTÉ**

**2008-07-156**

**EMBAUCHE DE PERSONNEL – JOURNALIERS**

Il est proposé par Éric Desrosiers, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu d'autoriser la directrice générale à embaucher des journaliers sur une base sporadique pour effectuer les travaux de nettoyage des réservoirs d'eau potable.

**ADOPTÉ**

**2008-07-157**

**BRIGADIER SCOLAIRE – SAISON 2008-2009**

Il est proposé par Éric Desrosiers, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu d'engager Michel Richard, à titre de brigadier scolaire pour l'année 2008-2009 et de lui verser un montant forfaitaire de 200\$ par mois à compter du mois de septembre 2008 à juin 2009.

**ADOPTÉ**

**CONSEIL DE BASSIN VERSANT - ANALYSE DE L'EAU DU LAC ANGUS**

Ce point est annulé.

**2008-07-158**

**SLD – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE DEPLACEMENT DU GAZEBO**

Considérant que la Société locale de développement recommande de déplacer le gazebo dans le secteur de la fontaine et des jeux de fers et pétanque, car il est peu fréquenté à l'emplacement actuel;

Considérant que la Société locale de développement exploitera cet été un camping sans services dans le secteur où est situé actuellement le gazebo et que celui-ci se retrouve, selon le plan du site de camping, à l'intérieur des aires de stationnement pour les campeurs;

En conséquence, il est proposé par Gino Boucher, appuyé par Éric Desrosiers (Votes : 4 pour, 1 contre) et résolu d'autoriser la Société locale de développement à déplacer le gazebo vers le secteur de la fontaine et des jeux de fers et pétanque.

**ADOPTÉ**

**2008-07-159**

**VELOROUTE – RANDONNÉE A VELO**

Il est proposé par David Althot, appuyé par Éric Desrosiers et résolu d'autoriser la Véloroute Desjardins de La Matapédia à circuler sur la route et rue St-Edmond, le rang A et l'utilisation du parc du Centenaire pour le déroulement d'une randonnée de vélos qui aura lieu le dimanche 3 août 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-07-160**

**AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Éric Desrosiers, appuyé par David Althot et résolu de verser une aide financière au 15<sup>e</sup> Tournoi de golf des partenaires de la CLD, pour un montant de 50\$.

**ADOPTÉ**

**2008-07-161**

**VIN D'HONNEUR**

Il est proposé par Gino Boucher, appuyé par André Gaudet et résolu de défrayer le coût d'achat de 5 vinières pour le départ du curé, pour un montant d'environ 200\$.

**ADOPTÉ**

**2008-07-162**

**AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par David Althot, appuyé par Gino Boucher et résolu de ne pas participer financièrement à la campagne de souscription pour la restauration de l'église de Causapscal.

**ADOPTÉ**

**DIVERS**

**2008-07-163**

**DEMANDE DE MODIFICATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUR LE BLOC DE 250 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE ISSU DE PROJETS COMMUNAUTAIRES ET SUR LE BLOC DE 250 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE ISSU DE PROJETS AUTOCHTONES DE FAÇON À MAXIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE QUÉBEC**

**Attendu que** le 14 mai 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Béchar, faisait paraître à la Gazette officielle du Québec, deux projets de règlement, le premier concernant un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets autochtones et le second concernant un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires ;

**Attendu que** pour les deux projets de règlement ci-haut mentionnés, le gouvernement stipule clairement qu'il entend favoriser la maximisation des retombées économiques au Québec ;

**Attendu que** dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec de 1000 MW, la société d'état a accordé la totalité de la puissance requise de 1000 MW au turbinier américain General Electric ;

**Attendu que** dans le cadre du second appel d'offres d'Hydro-Québec de 2000 MW, la société d'état a accordé toute la puissance requise, soit 1050 MW et 954 MW aux turbiniers Enercon et Repower respectivement, ces deux sociétés étant allemandes ;

**Attendu que** par conséquent, dans le cadre du second appel d'offres d'Hydro-Québec de 2000 MW, la société d'état a écarté le seul turbinier québécois et canadien AAER, sa technologie ayant fait l'objet d'un avis de qualification d'Hydro-Québec en août 2007 ;

**Attendu que** le plan de retombées économiques développé par AAER dans le cadre de l'appel d'offres de 2000 MW maximisait la création d'emplois permanents de fabrication en Gaspésie et ailleurs au Québec, AAER ayant mis en place de nombreux partenariats industriels avec des entreprises québécoises, permettant de développer une réelle chaîne d'approvisionnement locale, positionnant alors le Québec comme un chef de file de la filière éolienne au pays ;

**Attendu que** la municipalité de Lac-au-Saumon a développé la conviction que la maximisation des retombées économiques au Québec, désirées par le gouvernement du Québec, ne peut être atteinte quand, dans les deux projets de règlement de 250 MW cités plus haut, le gouvernement demande un contenu minimum de 60% des coûts globaux, incluant l'installation des éoliennes, ce contenu minimum de 60% pouvant être facilement rencontré par les différents tubiniers du monde tout en leur permettant de conserver dans leur propre pays la fabrication de composantes-clés telles que l'ensemble du système d'entraînement de l'éolienne allant du moyeu à la génératrice, ces composantes étant fortement générateur d'emplois et de valeur économique ;

**Attendu que** l'objectif du gouvernement du Québec de maximiser au Québec les retombées économiques associées au développement de la filière éolienne ne pourra être rencontré qu'en augmentant le niveau minimum de contenu québécois au-delà de 60% ;

**En conséquence**, il est proposé par Éric Desrosiers, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu :

- De demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Béchar, de porter à 85% des coûts globaux, incluant l'installation des éoliennes, le contenu minimum québécois pour les deux projets de règlement de 250 MW visant les projets éoliens autochtones et communautaires, et ainsi permettre à la firme AAER, seul turbinier québécois et canadien qui a misé sur la fabrication de l'ensemble du système d'entraînement des nacelles, de s'implanter comme un chef de file de son secteur.
- De transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Béchar, une copie de la présente résolution
- Que copie de la présente résolution soit aussi transmise au chef de l'opposition officielle monsieur Mario Dumont et à madame Pauline Marois, chef du Parti québécois.

### **ADOPTÉ**

#### **AVIS DE MOTION**

David Althot donne avis de motion que sera présenté à une séance ultérieure, le règlement d'emprunt 96-2008, décrétant des dépenses d'immobilisations.

#### **RAPPORTS DE SECTEUR**

**2008-07-164**

#### **LEVÉE DE LA SEANCE**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet de lever la séance. Il est 21h26.